Réunion de la Commission de Suivi de Site du dépôt Butagaz

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
À BRIVE-LA-GAILLARDE (19)

Vendredi 9 février 2018 – 11 heures

Liste des participants

Collège « Administrations de l'Etat »

Jean-Paul VICAT Sous-Préfet de Brive-la-Gaillarde

Nadine PEYROUX Préfecture de la Corrèze

Pascal PACHERIESDIS CorrèzeLaurence LE JOLY-NOIZETSIACEDPC

Jean-Paul LEGROS DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine

Marion DELAIREDREALBenoît ROUGETDREAL

Dominique VEYTIZOUX Sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde

Collège « Collectivités territoriales ou établissements publics »

Najat DELDOULIMairie de Brive-la-GaillardeSylvie FLEURATMairie de Brive-la-Gaillarde

Collège « Exploitant »

Christophe PRINCE Butagaz

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

Catherine HARTMANN Synergies Ouest

Claude GOUMY Riverain
Pascal LARBRE SNCF Réseau

Cathy MAZERM Corrèze Environnement

Ordre du jour

- Bilan d'activité 2017 de Butagaz
- Présentation de l'inspection des installations par la DREAL
- > Point d'information au sujet du PPRT
- Questions diverses

Documents associés

Annexe 1 : Présentation du bilan d'activité de l'exploitant

Annexe 2 : Présentation de la DREAL

11 heures 05 – Début de la réunion

Monsieur VICAT, Sous-Préfet de Brive-la-Gaillarde

Ouvre la réunion.

Présentation du bilan d'activité 2017 Butagaz

Monsieur PRINCE, Société BUTAGAZ

Présente le bilan de l'activité du site.

Monsieur VICAT, Sous-Préfet de Brive-la-Gaillarde

S'enquiert de l'objectif de l'audit du système de gestion de la sécurité conduit les 8 et 9 juin 2017.

Monsieur PRINCE, Société BUTAGAZ

Explique que l'audit concernait la sécurité du site (gestion des procédures, des contrôles des installations etc.) et non sa sûreté.

Monsieur VICAT, Sous-Préfet de Brive-la-Gaillarde

Demande quelques précisions quant à la sûreté de l'installation.

Monsieur PRINCE, Société BUTAGAZ

Indique que l'identité de chaque chauffeur entrant sur le site est contrôlée. Une vérification de sa formation et de ses connaissances est réalisée. Les chauffeurs disposent d'un « passeport sécurité » qui leur est délivré.

Monsieur VICAT, Sous-Préfet de Brive-la-Gaillarde

Demande si une personne est présente 24 heures sur 24 sur le site.

Monsieur PRINCE, Société BUTAGAZ

Précise que c'est le cas actuellement. Un système de *self-service* existe par ailleurs pour les personnes dont les qualifications sont vérifiées chaque année. Des barbelés ont été disposés à certains endroits du site, notamment sur les portails et sur les poteaux EDF.

Madame DELDOULI, Mairie de Brive-la-Gaillarde

Demande si les membres de la Commission peuvent disposer de la liste des remarques qui ont été relevées au cours de l'audit du système de gestion de la sécurité.

Monsieur PRINCE, Société BUTAGAZ

10 mg - 10 mg - 10 mg - 11 mg - 12 mg

Souligne qu'elles pourront être mises à disposition. Ces remarques sont d'ordre administratif (manque de signature sur un document par exemple) et n'engagent pas la sécurité du site.

Madame PEYROUX, Chef du Bureau Environnement de la Préfecture

Souhaite connaître le nombre de salariés travaillant sur le site.

Monsieur PRINCE, Société BUTAGAZ

Explique que trois salariés de Butagaz y travaillent. Néanmoins, beaucoup de chauffeurs d'entreprises extérieures se présentent sur le site.

Monsieur LEGROS, DIRECCTE de la Nouvelle-Aquitaine

S'enquiert d'un rattachement des trois salariés mentionnés à un CHSCT.

Monsieur PRINCE, Société BUTAGAZ

Répond que tel est le cas.

Présentation de l'inspection des installations par la DREAL

Madame DELAIRE, DREAL

Présente la visite conduite par la DREAL le 23 janvier 2018. Aucune non-conformité n'a été relevée.

Point d'information au sujet du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Madame DELAIRE, DREAL

Présente l'ordonnance du 22 octobre 2015 qui a apporté des modifications liées au PPRT, parmi lesquelles la possibilité d'entreprendre des mesures dites « alternatives » à l'expropriation et au délaissement. Le site Butagaz de Brive-la-Gaillarde a fait l'objet d'une modification dans ce cadre.

Plusieurs entreprises voisines entre potentiellement dans la « zone d'aléas faibles » suite à la proposition de mesures de réduction du risque faite par Butagaz.

Madame LE JOLY-NOIZET

Demande quelles sont les sociétés concernées.

Madame DELAIRE, DREAL

Indique qu'il s'agit de Béreau Sudreau et Batco.

Après la validation du règlement PPRT, un exposé en sera réalisé auprès des riverains.

En l'absence de questions diverses, **Monsieur VICAT, Sous-Préfet de Brive-la-Gaillarde,** conclut en remerciant l'ensemble des membres de la commission.

11 heures 30 – Clôture de la réunion

Le Sous-Préfet de Brive-la-Gaillarde

TADIVICAT